

NATIO  
CONS  
DE SE

**FILE COPY**  
**RETURN TO**  
**DISTRIBUTION**  
Bureau C. 111

Distr.  
GENERALE  
S/5395  
21 août 1963  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE, LE 21 AOUT 1963,  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de signaler les faits ci-après concernant les derniers incidents qui se sont produits sur les lignes de démarcation syro-israéliennes.

Le 20 août 1963, à 13 h 30 exactement, des forces israéliennes ont ouvert le feu, avec des armes automatiques, depuis le village israélien de Al-Dardara situé dans la zone démilitarisée. Selon les estimations, les forces israéliennes étaient composées de 15 véhicules blindés déployés entre la longitude 261 sud et la longitude 277 nord. Le feu était dirigé contre nos postes avancés de la région. Nos forces ont riposté, mais les forces israéliennes ont continué à mitrailler nos positions créant ainsi une situation qui menace la paix et la sécurité de la région. Cette nouvelle et flagrante violation de la Convention d'armistice et de la Charte des Nations Unies avait été précédée, il y a plusieurs jours, d'une forte concentration de troupes israéliennes dans la région.

Je demande que le Conseil de sécurité se réunisse d'urgence pour examiner la situation très grave provoquée par cette nouvelle série d'actes agressifs commis par les autorités israéliennes en violation flagrante des obligations que leur impose la Convention d'armistice syro-israélienne.

Veuillez agréer, etc.

Le représentant permanent de la  
République arabe syrienne  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Salah El-Dine TARAZI

63-17839

